

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 09 OCTOBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le neuf octobre à dix-neuf heures quinze minutes, le conseil municipal de cette commune, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Bruno DUGUEY, Maire.

Etaient présents : Jacques ANDRÉ, Cyrille GALLARD, Marie-France FEILLET, Marielle GABON, Pascaline TANNEUR, Michel DUGARD, Eric HOSTE,
Absents excusés : Dominique BISSON, Frédéric LAINÉ,
Absent : Didier CHARTIER

Formant la totalité du conseil municipal

Nombre de membres en exercice: 11
Nombre de membres prenant part à la délibération: 8
Date de convocation : 04 octobre 2014
Date d'affichage : 05 octobre 2014

Institution de la taxe d'aménagement sur le territoire de la commune d'EPANEY

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Le conseil municipal décide,

-d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au **taux de 3 % à partir du 1^{er} janvier 2015** ;
-d'exonérer en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme, totalement :

- 1° Les locaux à usage industriel et artisanal ;
- 2° Les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés ;
- 3° Les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

La présente délibération est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

La présente délibération est soumise au visa de Monsieur le PREFET à CAEN.

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le :
Et publication ou
Notification du :

Pour copie certifiée conforme
Le Maire, Bruno DUGUEY

PREFECTURE DU CALVADOS

30 OCT. 2014

COURRIER

